

Les victimes du scandale Mount Real sont en colère

Publié le 17 février 2011 à 07h49 | Mis à jour le 17 février 2011 à 07h49



Photo Armand Trottier, La Presse

L'AMF a intenté une poursuite contre Lino Matteo (notre photo) et quatre autres dirigeants en septembre 2008. Elle réclame la prison et de lourdes amendes.

[Francis Vailles](#)

La Presse

(Montréal) Les centaines d'investisseurs floués dans l'affaire Mount Real sont en colère. Ils estiment être traités injustement par les tribunaux et demandent que leur dossier ait droit aux mêmes égards que ceux de Norbourg et d'Earl Jones.

L'organisation Mount Real a été mise sous tutelle par les autorités en novembre 2005. Quelque 1600 investisseurs ont perdu 130 millions de dollars. Pour la plupart, il s'agit des économies d'une vie. Or, plus de cinq ans plus tard, les principaux dirigeants de Mount Real n'ont toujours pas eu de procès. Pire: aucune date n'a même encore été fixée!

Pendant ce temps, Earl Jones et Vincent Lacroix ont été emprisonnés. L'incarcération de ce dernier, dont les mougouilles ont aussi été révélées en 2005, est même terminée.

Report sur report

Deuxième élément d'insatisfaction: les délais concernant leur recours collectif. Les audiences devant le tribunal ont été reportées deux fois et, récemment, le juge a de nouveau repoussé la date, la faisant passer du 11 avril au 16 juin prochain. L'attente sera alors rendue à deux ans et sept mois, simplement pour demander l'autorisation

d'intenter un recours collectif. Dans ce dossier, trois juges se sont succédé.

Quand l'Autorité des marchés financiers (AMF) a mis l'organisation sous tutelle, en novembre 2005, elle a constaté qu'il s'agissait pratiquement d'une «coquille vide». Dans leur requête en recours collectif, les investisseurs parlent d'un stratagème à la Ponzi, impliquant 120 entreprises. L'AMF a intenté une poursuite contre Lino Matteo et quatre autres dirigeants en septembre 2008. Elle réclame la prison et de lourdes amendes.

Des investisseurs outrés

Les investisseurs nommés pour inspecter les démarches de faillite de Mount Real sont outrés. Depuis une semaine, ils font parvenir des lettres au juge en chef de la Cour supérieure, François Rolland, pour lui demander d'accélérer les démarches. Ils demandent aux investisseurs de faire de même.

«Nous sommes assaillis de questions et de plaintes au sujet de ces retards et nous ne sommes pas en mesure d'expliquer cette insulte», écrivent-ils dans la lettre.

Dans le cas de Norbourg, font-ils valoir, l'autorisation d'intenter un recours collectif a été accordée en septembre 2006, deux mois après le dépôt de la requête. Les investisseurs d'Earl Jones, de leur côté, ont réussi à obtenir pareille autorisation en juillet 2010, seulement cinq mois après leur demande. Les investisseurs de Mount Real attendent depuis deux ans et sept mois!

Un procès de huit mois

L'AMF n'est pas responsable des délais concernant le recours collectif. Quant au procès contre les dirigeants, le porte-parole, Sylvain Théberge, affirme que l'organisme fait tout en son pouvoir pour accélérer le dossier.

Depuis le début, dit-il, les défendeurs contestent chaque aspect du dossier et repoussent les délais. Et comme la preuve est constituée d'une montagne de documents et de fichiers informatiques, les débats sont longs. «Cette affaire est bien plus complexe que celle de Norbourg. Et la collaboration de l'autre partie n'est pas toujours évidente», dit-il.

Depuis quelques semaines, les parties se sont réunies avec la juge Hélène Morin pour gérer le dossier. Comme le procès devrait s'étaler sur huit mois, l'AMF tente d'obtenir des admissions des intimés sur des faits pour réduire les chefs d'accusation et les délais.

En attendant, l'AMF se console en disant que les 24 représentants qui ont vendu les produits de Mount Real ont pour la plupart été jugés coupables ou ont plaidé coupable aux accusations portées contre eux.

Partager

Recommander

1

0